



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OISE

Beauvais, le 29 août 2013

Monsieur le Préfet

D.D.T. – S.A.U.E.

40 rue Jean Racine – B.P. 317

60021 BEAUVAIS cedex

Suivi du dossier
Programme Expertise Juridique et Aménagement du Territoire
celine.pons@agri60.fr

N/Réf. JLP/FP/CP/urba_13-08043

Objet

Elaboration de la Carte Communale de Brombos
Collecte des informations

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien reçu votre courrier relatif à l'élaboration de la carte communale de Brombos.

La commune a besoin d'informations précises sur les activités agricoles exercées sur son territoire pour prendre en compte, le cas échéant, les marges de recul imposées par la loi à proximité de certains bâtiments agricoles.

La Chambre d'Agriculture ne détient pas ces informations mais peut aider les communes sur commande à collecter les informations nécessaires.

Par ailleurs, l'article L 112-3 du code rural prévoit la consultation de la Chambre d'Agriculture lorsque les documents d'urbanisme prévoient la réduction des espaces agricoles et forestiers. Nous rappelons donc notre souhait d'être consultés afin de donner notre avis sur ce projet avant son approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc POULAIN